

MINISTERE DES TRANSPORTS
ET DES INFRASTRUCTURES

REPUBLIQUE DU MALI
Un Peuple-Un But-Une Foi

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION GENERALE DES ROUTES

UNITE NATIONALE DE COORDINATION



**PROGRAMME D'AMELIORATION DE LA
CONNECTIVITE ET DE LA RESILIENCE DES
INFRASTRUCTURES ROUTIERES (ou PROJET NAFA
SOROW SIRAW, MALI-NSS)
(P507921)**

**PLAN D'ACTION SUR LA GESTION DES
RISQUES D'EXPLOITATION, D'ABUS SEXUEL
ET LE HARCELEMENT SEXUEL**

Version finale

Janvier 2025

Table des matières

SIGLE ET ABREVIATION	3
INTRODUCTION.....	4
I. CADRE JURIDIQUE EN REPOSE AUX VBG AU MALI	5
II. RISQUES EAS/HS	6
III. STRATEGIE DE MISE EN ŒUVRE DES ACTIVITES VBG/EAS/HS	7
Recruter une ONG Nationale qualifiée dans la lutte contre les VBG composée d'équipe d'un coordinateur, un superviseur et quatre animateurs pour appuyer l'UNC dans la mise en œuvre du plan d'action l'atténuation et de réponse aux risques EAS/HS.....	7
3.1. Activités de prévention	7
3.2. Prise en charge des survivantes	8
3.3. Implication des parties prenantes, OCB et leaders communautaires.....	8
IV. SUIVI-EVALUATION	9
V. RAPPORTAGE.....	9
VI. PLAN D'ACTION EAS/HS	9
VII. Consultations communautaires	22
ANNEXE	26
Annexe 1 : Définition des terminologies.....	27
Annexe 2 : Liste de présence des focus groupes avec les femmes et les jeunes filles	30
Annexe 3 : Images des consultations	44

SIGLE ET ABREVIATION

BM	Banque Mondiale
CEDEF	Convention sur l'Elimination de toutes les Formes de Discrimination à l'Egard des Femmes
CIDE	Convention Internationale des Droits de l'Enfant
DAO	Dossier d'Appel d'Offre
EAH	Eau, Assainissement et hygiène
EAS	Exploitation et Abus Sexuel
EDSM	Enquête Démographique et de Santé
GBVIMS	Système de Gestion de l'Information sur les Violences Basées sur le Genre
HS	Harcèlement Sexuel
MGF	Mutilation Génitale Féminine
MGP	Mécanisme de Gestion des Plaintes
OCB	Organisation Communautaire de Base
ONG	Organisation Non Gouvernementale
MALI-NSS	Programme d'Amélioration de la Connectivite et de la Résilience des Infrastructures Routières / Projet Nafa Sorow Siraw
PAR	Plan d'Action de Réinstallation
PGES	Plan de Gestion Environnementale et Sociale
RECOTRAD	Réseau des Communicateurs Traditionnels pour le Développement au Mali
UNC	Unité Nationale de Coordination
VBG	Violences Basées sur le Genre

INTRODUCTION

Les violences basées sur le genre constituent des violations de droits fondamentaux, dans le monde un tiers des femmes ont été victimes de VBG. Au Mali, selon l'enquête démographique et de Santé (2023-2024) EDSM VII, 32 % des femmes de 15–49 ans ont déclaré avoir subi des violences physiques depuis l'âge de 15 ans, comparé à 18 % d'hommes. Selon la même source 11 % de femmes de 15–49 ans ont subi des violences sexuelles à un moment quelconque contre 3% pour les hommes.

Cependant, il est important de noter que ces chiffres ne reflètent pas pleinement la situation réelle des incidents de VBG qui se justifie par l'insuffisance des services de prise en charge et de personnels qualifiés pour assurer la prise en charge et du retrait de certaines organisations par manque de financement. Cette situation limite l'accès des survivantes aux services essentiels, tels que les centres de santé, les abris sécurisés et le soutien psychosocial.

Selon EDSM VII de 2023 à 2024 14% des femmes et 7 % d'hommes ont subi des actes de violence physique. Au même moment 5 % et 1% des hommes ont subi des violences sexuelles d'Avril. La complexité croissante des VBG et l'exposition accrue des femmes et des filles aux abus sont exacerbées par la dégradation de la sécurité, la présence des groupes armés dans plusieurs localités du centre du pays et le déplacement des populations. Ceci augmente le risque pour les femmes et filles d'être victimes de violences sexuelles (viols, mariages forcés), sur les axes routiers, en brousse, au sein de leurs villages.

L'absence d'une loi spécifique pour répondre aux VBG, la forte persistance des normes sociales et la faible application des textes juridiques protégeant les femmes et les filles demeurent les facteurs contribuant à l'augmentation des cas.

L'accès à une prise en charge holistique (services juridiques, psychosociaux, sanitaires, de protection, etc.) demeure problématique pour un grand nombre de personnes survivantes de VBG. Le risque EAS/HS du projet est substantiel, conformément à la note de Bonne pratique de lutte contre les EAS/HS, le PACRIR propose des mesures d'atténuation proportionnelle de ces risques .Le plan d'action EAS/HS est élaboré et actualisé conformément aux Normes Environnementales et Sociales (NES) de la Banque mondiale, la NES 1 (Evaluation et gestion des risques et effets Environnementaux et Sociaux, la NES 2 (Conditions de travail), ESS4 (Santé et sécurité des communautés) et NES 10 (Mobilisation et information des parties prenantes), ainsi qu'à la Note de Bonne Pratique de la Banque mondiale sur la gestion des risques d'Exploitation et Abus Sexuels et de Harcèlement Sexuel, il a pour objectif principal d'aider à prévenir, atténuer, et répondre aux exploitations, abus sexuels et le harcèlement sexuel qui peuvent survenir dans la mise en œuvre du Projet MALI-NSS.

Les objectifs spécifiques sont les suivants :

- Développer une stratégie d'atténuation et de réponse des EAS/HS dans la mise en œuvre du MALI-NSS ;
- Décrire les principes de gestion des plaintes sensibles aux EAS/HS et les procédures de prise en charge centrées sur les survivants ;
- Définir les activités d'atténuation des EAS/HS, le cadre de responsabilisation, les coûts et échéances.

I. CADRE JURIDIQUE EN REPONSE AUX VBG AU MALI

Malgré les engagements pris par le Gouvernement du Mali dans le cadre de la ratification des traités internationaux et sous régionaux en matière de promotion des droits de la femme, le Mali ne dispose pas encore d'une loi spécifique relative aux violences basées sur le genre. Cependant quelques dispositions juridiques ont été prises pour condamner certaines violences faites aux femmes. Il s'agit :

- La Constitution du 22 juillet 2023, en ses articles 1, 2, 3 et 4 prône l'égalité de tous et interdit la discrimination, notamment celle fondée sur le sexe ;
- La loi N° 02-044 du 24 juin 2002 sur la santé de la reproduction dont l'excision est une des composantes ;
- La lettre N° 0019/MSPAS-SG du 16 janvier 1999 du ministère de la Santé interdisant l'excision en milieu médical ;
- La loi N° 2019-058 du 05 Décembre 2019 portant code d'éthique et déontologie de l'Agent de l'administration publique interdisant le harcèlement sous toutes ses formes ;
- La loi N°2019-014 du 3 juillet 2019 portant création du Programme national de lutte contre les VBG ;
- La loi n°2024-027 du 13 décembre 2024 portant Code Pénale prévoit des sanctions variables du trafic d'enfant, de l'incitation à la débauche, de la prostitution forcée, du proxénétisme, du racolage, du viol, de la pédophilie, du proxénétisme, des agressions sexuelles et autres violences basées sur le genre, du harcèlement sexuel (articles 324-52, 325-3, 325-5, 325-6, 325-7, 325-8, 325-9, 327-2, 327-3, 327-4, 327-7,327-8,327-11, 327-12, 327-13, 327-15 et 327-18) ;
- La loi N°-10-030 du 12 juillet 2010 portant création des centres d'accès aux droits et à la justice ;
- La loi N° 01-082 du 24 Août 2001 relative à l'assistance judiciaire ;
- Le Code du Mariage et de la Tutelle qui punit le mariage forcé ;
- L'Ordonnance N° 02-062/P-RM du 5 juin 2002 portant Code de protection de l'enfant selon laquelle tout enfant a le droit d'être à l'abri :
 - a) de sollicitations ou d'avances sexuelles provenant d'une personne en mesure de lui accorder ou de lui refuser un avantage ou une promotion.
 - b) de représailles ou de menaces de représailles pour avoir refusé d'accéder à des sollicitations ou à des avances sexuelles si ces représailles ou menaces proviennent d'une personne en mesure de lui accorder ou de lui refuser un avantage ou une promotion.
- La Loi n°2015-52 du 18 décembre 2015 instituant des mesures pour promouvoir le genre.

Convention :

- La Charte des Nations Unies, adoptée à la fin de la Conférence de San Francisco, le 26 juin 1945. La Charte est le premier instrument qui reconnaît à la femme, le droit à l'égalité ;
- La Déclaration universelle des droits de l'Homme, 1948. Le Mali a souscrit à la DUDH, en vertu du fondement de l'égalité de droit pour toutes et tous et du droit à la dignité ;
- Cette déclaration réaffirme, le principe d'égalité entre les sexes dans ses articles 1 et 2.

- La convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDEF) : adoptée et ouverte à la signature, à la ratification et à l'adhésion par l'Assemblée générale des Nations Unies dans sa résolution 34/180 du 18 décembre 1979.

Le 03 septembre 1981, la CEDEF est entrée en vigueur après sa ratification par 20 pays. Le Mali l'a ratifiée sans réserve par Ordonnance N°85-13P-RM du 10 septembre 1985. La Déclaration sur l'élimination de la violence à l'égard des femmes, décembre 1993. L'avancée la plus significative de cette déclaration est qu'elle définit la violence sexiste et en donne une typologie précise ;

- La convention internationale des droits de l'enfant (CIDE) ou Convention relative aux droits de l'enfant, est un traité international adopté par l'Assemblée générale de l'Organisation des Nations Unies, le 20 novembre 1989 dans le but de reconnaître et protéger les droits spécifiques des enfants.
- La Charte africaine des droits des enfants, adoptée en 1990 qui constitue le premier texte juridique régional s'adressant spécifiquement aux enfants.

II. RISQUES EAS/HS

En 2025 au Mali, la prise en charge des survivantes est fortement entravée par des facteurs majeurs : le manque de financements et la dégradation continue de la situation sécuritaire. De nombreuses activités ont été suspendues ou réduites faute de ressources, affectant gravement les populations.

Le projet présente un niveau de risque EAS/HS substantiel. La zone de couverture du projet (Kayes) présente une situation de VBG relativement marquée par plusieurs cas de VBG rapporté par le GBVIMS courant le 2eme et 3eme trimestre 2025 soit 70 cas dont des cas de Viol, agressions sexuelles/MGF/EAS, agressions physiques, le Mariage précoce/forcé, le déni des ressources, d'opportunités ou de service, la violence psychologique et émotionnelle avec une forte prédominance des agressions sexuelles/MGF/EAS qui tournent autour de 10 cas et des agressions physiques.

Selon les communautés et les acteurs des services de prise en charge VBG de la zone d'intervention du programme, les cas de VBG se produisent pour la plupart au sein de la famille/ménage, dans les services publics, les ménages et dans les zones d'insécurité. Les causes et facteurs de risques des VBG sont d'ordre culturels, juridiques, sécuritaires (le poids de la tradition et de la culture empêche les survivantes de se déclarer afin de bénéficier d'une prise en charge efficace et de sanctionner les auteurs).

Également, l'absence d'un cadre juridique à travers une loi contre les VBG et la sécurité volatile dans la zone d'intervention du programme favorisent les risques EAS/HS. L'insuffisance des services et de personnels qualifiés pour assurer une prise en charge efficace des survivantes et l'insécurité persistante dans certaines parties de la zone d'intervention du programme rendent inaccessible les services de prise en charge VBG.

Aussi, l'ensemble des travaux prévus tels que la construction de la voie butimée, la réhabilitation des pistes rurales, la construction des aménagements connexes occasionneront le séjour dans les communes traversées par la route d'équipes constituées de l'entreprise chargée des travaux, la mission de contrôle et suivi des travaux et leurs employés.

Ainsi, cette cohabitation étrangère pouvant être un facteur de risque EAS/HS, tel que le risque d'augmentation de viol ; de harcèlement ou avance sexuel ; d'attouchement des parties intimes ; les violences verbale (les insultes et les injures) et les violences physiques (les coups et gifles, les menaces avec arme ou menace de mort).

Certains risques également peuvent impacter les activités tel que les conditions de sécurité de la zone du projet ; les travaux d'infrastructures ; le niveau d'afflux de main-d'œuvre dans une communauté avec une capacité d'absorption relativement faible ; les travaux de construction près des accès piétonnier que les femmes et les filles utilisent pour leurs activités quotidiennes (ou bien près d'une école) ; présence des forces militaires ou de sécurité pour sécuriser les chantiers.

Cependant les services techniques de l'Etat comme les services de la Promotion de la Femme de l'Enfant et de la Famille ainsi que le Développement Social ainsi les acteurs non gouvernementaux présents dans tous les cercles et communes assurent la prise en charge psychosociale, la réinsertion socioéconomique ; les centres de santé offrent une prise en charge médicale. Des ONE Stop Center qui offrent une prise en charge holistique sont également présents à Kayes, Yélimané et Diéma.

Dans la zone d'intervention du projet il existe au niveau cercle un cadre de concertation des acteurs qui est composé de femmes leaders qui permet de coordonner et de suivre toutes les interventions des acteurs. Le programme pourra s'appuyer sur ce cadre dans chaque zone avec l'appui du maire afin de mettre en place un MGP inclusif où toutes les parties seront représentées. Selon les communautés, les femmes ont un rôle majeur à jouer dans la mise en place et le fonctionnement du MGP lié aux EAS/HS à travers des messages de sensibilisation et d'information sur l'accès au MGP ainsi que l'accueil, l'écoute et l'orientation des survivantes.

III. STRATEGIE DE MISE EN ŒUVRE DES ACTIVITES VBG/EAS/HS

Compte tenu du niveau de risque EAS/HS du MALI-NSS jugé comme étant substantiel, l'UNC mettra en place une stratégie qui consistera à :

- Recruter un Spécialiste VBG chargé de la mise en œuvre et du suivi des activités pendant la durée du programme ;

Recruter une ONG Nationale qualifiée dans la lutte contre les VBG composée d'équipe d'un coordinateur, un superviseur et quatre animateurs pour appuyer l'UNC dans la mise en œuvre du plan d'action l'atténuation et de réponse aux risques EAS/HS

3.1. Activités de prévention

Les activités de prévention seront mises en œuvre par l'UNC, dans la zone d'intervention du programme avec les communautés et sur les chantiers.

- **A L'UNC**

Le personnel de l'UNC et l'ensemble des acteurs du projet y compris ceux des services techniques seront soumis à la signature de code de conduite contre les EAS/HS sous la responsabilité du Spécialiste VBG. Le Spécialiste VBG facilitera régulièrement des sessions de formation sur les EAS/HS, le code de conduite pour le personnel direct et indirect du programme. L'UNC développera des outils de communication (affiches interdisant les EAS/HS et également des dépliants et kakémonos, des vidéos et messages audio) sur les EAS/HS qui seront partagés avec les parties prenantes et affichées dans des zones stratégiques. Des guides de sensibilisation et module de formation sur les EAS/HS seront également développés par

l'UNC. Il est à noter que conformément au cadre de responsabilisation, le spécialiste VBG en lien avec les autres collègues assurera le lead.

- **Dans la zone d'intervention du projet avec les communautés**

Il s'agit de mener des campagnes de sensibilisation à l'endroit de la population riveraine en collaboration avec les acteurs intervenants dans les VBG et les services techniques déconcentrés de l'Etat. Les associations de femmes, de jeunes et autres parties prenantes seront également sensibilisées sur les risques EAS/HS, l'accès au MGP sensible aux EAS/HS et la chaîne de référencement des services de prise en charge. Des sessions de formations seront destinées aux femmes leaders, aux leaders religieux et acteurs influents sur les EAS/HS en vue de promouvoir et de protéger les droits des femmes et des filles. Des supports de communication visant à sensibiliser la communauté seront confectionnés. En plus des sensibilisations des membres de la communauté, les femmes et filles seront ciblées spécifiquement en organisant des consultations pour recueillir leurs opinions et besoins dans le cadre de la mise en œuvre des activités et de la gestion des plaintes. Ces activités se tiendront dans des « Espaces Sûrs » pour toucher durablement les femmes et jeunes filles et seront animées par des personnes de même sexe.

- **Sur les chantiers**

Les entreprises veilleront à la prise en compte des EAS/HS dans l'élaboration des PGES-Chantier ainsi que de leur bonne mise en œuvre. Des campagnes de sensibilisation et formation régulière seront facilitées pendant la durée des travaux par l'ONG VBG qui sera recruté. . Tous les ouvriers recrutés et autres personnels des entreprises intervenant sur le programme signeront le code de conduite EAS/HS. En lien avec le spécialiste VBG et l'ONG VBG, des affiches interdisant les EAS/HS seront également développées et installées sur les chantiers ainsi que la mise en place des toilettes séparées hommes et femmes fermées à clé de l'intérieur.

3.2. Prise en charge des survivantes

L'ONG nationale recrutée établira un protocole de prise en charge des survivantes avec les services (juridique, médicale, psychosociale) pour une prise en charge holistique des survivantes EAS/HS liées à la mise en œuvre du projet. La prise en charge des cas d' EAS/HS se fera à travers l'assistance psychosociale, médicale, la réinsertion socio-économique à travers le système de référencement des survivantes mise en place par le portefeuille du Mali. Il s'agit d'/ de:

- Assurer des soins gratuits aux survivants (es) ;
- Faciliter l'accès aux services compétents aux survivants (es) ;
- Assurer l'assistance juridique et judiciaire gratuite aux survivants (es) ;
- Garantir la protection des survivants (es) ;
- .

3.3. Implication des parties prenantes, OCB et leaders communautaires

Pour la mise en œuvre des activités EAS/HS toutes les parties prenantes du programme seront impliquées. Les Organisations Communautaires de Base (OCB), notamment : les Comités de Développement, le RECOTRADE, les associations de jeunes et de femmes. Les acteurs clés des différentes organisations et leaders communautaires seront identifiés et formés pour accompagner la mise en œuvre des activités.

Les maires, les chefs traditionnels, les responsables religieux, les responsables des centres de santé et les services techniques déconcentrés de l'Etat seront impliqués en tant que garants moraux de la mise en œuvre.

IV. SUIVI-EVALUATION

Le suivi des activités EAS/HS est assuré de manière continue par le Spécialiste VBG de l'Unité Nationale de Coordination, le Spécialiste en suivi évaluation avec l'appui de l'ONG VBG et des points focaux VBG au niveau communautaire et des chantiers. Les indicateurs de suivi portent aussi bien sur les activités de prévention (formations, sensibilisations, signature des codes de conduite) que sur la fonctionnalité du mécanisme de gestion des plaintes, la qualité de la prise en charge des survivant (es) et la mise en œuvre des mesures de réduction des risques sur les chantiers. Les données sont collectées à l'aide d'outils standardisés et sécurisés, notamment des fiches de suivi, des formulaires de signalement et de référencement, ainsi que des rapports trimestriels produits par l'ONG VBG.

Des supervisions régulières et des évaluations périodiques de la fonctionnalité du mécanisme de gestion des plaintes permettent d'analyser les progrès réalisés, d'identifier les défis opérationnels et d'apporter des ajustements rapides aux stratégies mises en œuvre. Ce processus alimente une dynamique d'apprentissage continu, à travers la documentation et la capitalisation des bonnes pratiques, des innovations locales et des leçons apprises issues des activités terrain et des consultations communautaires. Ces enseignements sont intégrés dans la planification annuelle du projet et partagés avec les partenaires afin d'améliorer durablement la prévention et la réponse aux risques EAS/HS.

V. RAPPORTAGE

Le rapportage des activités EAS/HS est effectué de manière régulière, structurée et confidentielle. Les informations relatives aux activités de prévention, au fonctionnement du MGP et aux cas référés sont présentées sous forme agrégée dans les rapports trimestriels et annuels du projet. Tout incident EAS/HS lié au projet est signalé conformément aux procédures établies, sans divulgation d'informations permettant d'identifier les survivant (es).

VI. PLAN D'ACTION EAS/HS

Le plan d'opérationnalisation des activités EAS/HS pour le programme est présenté dans le tableau ci-dessous :

Objectifs	Activités	Sous activités	Indicateurs	Responsable	Calendrier	Fréquence	Budget en FCFA
Appuyer l'UNC dans l'atténuation des risques EAS/HS, sensibiliser et former les communautés sur les EAS/HS, faire un suivi du MGP et de la prise en charge des cas	Recruter un Spécialiste des questions EAS/HS	Elaborer des TDRs de recrutement du Spécialiste VBG	Disponibilité du Spécialiste VBG	UNC	An 1	Continue	120 millions
	Recruter une ONG VBG/EAS/HS	Elaborer des TDRs de recrutement de l'ONG	Disponibilité d'une ONG	Spécialiste VBG	An 1	Annuelle	194 400 000 (détails en annexe 4)
Mettre à disposition du projet une stratégie pour gérer les plaintes liées aux VBG	Mettre en place un mécanisme de gestion des plaintes VBG/EAS/HS	Elaborer un manuel de gestion des plaintes pour intégration de la gestion des plaintes EAS/HS	Disponibilité d'un manuel de gestion de plainte VBG/EAS/HS 100% de satisfaction des communautés suite à la gestion des plaintes VBG	Spécialiste VBG	An 1	Continue	0

Objectifs	Activités	Sous activités	Indicateurs	Responsable	Calendrier	Fréquence	Budget en FCFA
		Développer un formulaire de signalement des plaintes, une fiche de consentement, une fiche de référencement,	Disponibilité d'un formulaire de signalement des plaintes, une fiche de consentement, une fiche de référencement,	Spécialiste VBG	An 1	Continue	0
		Mise en place des canaux de signalement confidentiel, sécurisé et accessible et adapté aux communautés et travailleurs.	Nombre d'incident EAS/HS signalé à travers les canaux mise en place.	Spécialiste VBG ONG VBG	An 1	Annuelle	
		Identifier et former les points focaux VBG	100% des points focaux identifiés et formés ; 100 % d'hommes et de femmes identifiés et formés	Spécialiste VBG	An 1	Annuelle	10 000 000
		Appuyer le fonctionnement du MGP	Nombre d'appui réalisé	Spécialiste VBG	An 1	Trimestre	5 000 000

Objectifs	Activités	Sous activités	Indicateurs	Responsable	Calendrier	Fréquence	Budget en FCFA
		Evaluer la fonctionnalité du mécanisme de gestion des plaintes EAS/HS	4 évaluations du MGP réalisés par an 4 Rapport d'évaluation du MGP VBG disponible; Nombre de plainte reçue ; Nombre de cas de VBG/EAS/HS rapportés au MGP (désagrégé par âge et sexe de la survivant(e) et type d'incident reporté) ; 100 % de plainte traitée dans le délai prévu par le MGP	Spécialiste VBG	An 1	Trimestrielle	8 000 000
Faciliter l'accès du MGP aux communautés	Tenir des consultations publiques avec les femmes et les filles sur	Organiser des rencontres avec les femmes et les filles dans des lieux sûrs	5 rencontres tenues Nombre de femme et fille ayant participé	Spécialiste VBG ONG VBG	An 2	Annuelle	0

Objectifs	Activités	Sous activités	Indicateurs	Responsable	Calendrier	Fréquence	Budget en FCFA
	l'accès au MGP		aux consultations % des femmes et filles ayant accès au MGP				
Mettre en place un dispositif de prise en charge des cas d'EAS/HS	Assurer une prise en charge holistique des survivantes	Cartographier les acteurs de prise en charge VBG y compris les services en charge de la réinsertion socio comique des survivantes	100 % des services cartographiés mis à jour Nombre de personne prise en charge	Spécialiste VBG	An 1	Annuelle	10 000 000
		Mettre en place un protocole de réponse/processus de référencement	Un protocole de partenariat de prise en charge des survivantes est signé avec les services de prise en charge holistique	ONG de mise en œuvre	An 1	Continue	Prise en charge par l'ONG
		Prise en charge psychosociale des survivants : counseling et réinsertion sociale, autres	Nombre de survivantes ayant bénéficié d'une prise en charge psychosociale	ONG de mise en œuvre	An 1	Continue	Prise en charge par l'ONG

Objectifs	Activités	Sous activités	Indicateurs	Responsable	Calendrier	Fréquence	Budget en FCFA
		Prise en charge médicale : Consultation médicale, soins médicaux Autres	Nombre de survivante ayant bénéficié d'une prise en charge médicale ; 100 % des survivantes ont bénéficié d'une prise en charge médicale dans les 72 heures	ONG de mise en œuvre	An 1	Continue	Prise en charge par l'ONG
		Accompagnement judiciaire uniquement dans le cas où la survivante souhaite porter plainte : transfert du dossier aux autorités compétentes, suivi du dossier, autres	Nombre de survivante ayant bénéficié d'une prise en charge juridique et ou judiciaire	ONG de mise en œuvre	An 1	Continue	Prise en charge par l'ONG
Informé toutes les parties prenantes et communautés sur les risques VBG/EAS/HS	Sensibiliser les parties prenantes et les communautés	Organiser des séances d'information et de sensibilisation sur les risques	288 séances sensibilisations Organisées par an ;	ONG de mise en œuvre	An 1	Continue	Prévu dans le coût de l'ONG

Objectifs	Activités	Sous activités	Indicateurs	Responsable	Calendrier	Fréquence	Budget en FCFA
	sur les risques VBG/EAS/HS et des activités du programme	EAS/HS, le MGP et les services de prise en charge	Nombre de femmes, filles, hommes garçons ayant participé aux activités de sensibilisation 100 % des parties prenantes et communautés ayant été informées sur les risques VBG/EAS/HS 80% des femmes connaissent le MGP				
		Elaborer des spot-vidéos et audio de sensibilisation adaptés au contexte du PACRIR sur les risques EAS/HS, MGP et code de conduite ; Confectionner et disséminer des supports de	-Nombre de diffusions des spots vidéo et audio ; - Disponibilité des rapports de diffusion incluant : % de personnes (H/F) capables de citer les	UGP (Spécialiste VBG, Spécialiste en communication)	An 2	Annuelle	5 000 000

Objectifs	Activités	Sous activités	Indicateurs	Responsable	Calendrier	Fréquence	Budget en FCFA
		communication (kakemonos, affiches et dépliants) illustrant les risques de EAS/HS liés au projet	risque EAS/HS après diffusion. -% de personnes (H/F) capables d'identifier les canaux MGP ; -% de travailleurs (H/F) connaissant une obligation clé du Code de conduite. Disponibilité des outils et supports de communication ;				
	Renforcer les capacités et recyclage des acteurs du projet sur les VBG/EAS/HS	Former le personnel de l'UNC sur les EAS/HS	30 personnes de l'UNC formés 100 % des femmes et hommes formés	Spécialiste VBG	An 1	Annuelle	3 000 000
Prendre en compte les questions sociales et VBG dans tous les instruments de sauvegarde du	Evaluation sociale du programme	Faire l'évaluation sociale du programme pour l'intégration des	4 évaluations réalisées par l'UNC Disponibilité	Spécialiste VBG	An 1	Annuelle	0

Objectifs	Activités	Sous activités	Indicateurs	Responsable	Calendrier	Fréquence	Budget en FCFA
programme ainsi que pour les entreprises		données relatives aux EAS/HS dans les documents du projet (PGES, PAR, etc.)	des mesures EAS/HS dans les PGES, PAR etc.				
Assurer que tous les documents opérationnels du Programme disposent de mesures EAS/HS adéquates	Intégrer des mesures EAS/HS dans les documents d'appels d'offre et rapports d'activités	Définir clairement les exigences et attentes en matière de EAS/HS inclus dans le dossier d'appel d'offres nationaux et internationaux.	Définition des exigences et attentes en matière de VBG Insertion des mesures VBG/EAS/HS dans les DAO 100 % des documents opérationnels du projet qui disposent de mesures VBG/EAS/HS adéquates	Spécialiste VBG	Avant lancement des offres	Continue	0

Objectifs	Activités	Sous activités	Indicateurs	Responsable	Calendrier	Fréquence	Budget en FCFA
		Indiquer clairement les coûts raisonnables de prévention et d'intervention en matière de EAS/HS dans les dossiers de passation des marchés et dans le contrat.	Insertion des coûts des activités VBG/EAS/HS dans les dossiers d'appel de marché et dans les contrats 100 % des dossiers d'appel de passation de marché et dans des contrats ont des coûts VBG/EAS/HS	Spécialiste VBG	Avant lancement des offres	Continue	0
		Définir et expliquer clairement les dispositions du code de conduite et d'autres responsabilités qui relèvent des entreprises aux soumissionnaires avant le dépôt de leurs offres.	100 % des soumissionnaires recevant les informations sur le code de conduite et autres responsabilités	Spécialiste VBG ONG VBG	Avant dépôt des offres	Continue	0

Objectifs	Activités	Sous activités	Indicateurs	Responsable	Calendrier	Fréquence	Budget en FCFA
		Insérer dans les PTBA du projet des activités spécifiques relatives aux EAS/HS	Disponibilité des activités EAS/HS dans les PTBA	Spécialiste VBG	An 1	Annuelle	0
		Développer dans les rapports périodiques du Projet la mise en œuvre des activités/mesures spécifiques relatives aux EAS/HS	100 % des résultats des activités EAS/HS dans les rapports du programme	Spécialiste VBG	An 1	Trimestrielle	0
Réduire les risques EAS/HS sur les chantiers	Mettre en place des mesures de préventions spécifiques d'EAS/HS dans les chantiers	Sensibiliser les ouvriers et personnels des entreprises sur les risques EAS/HS, le MGP et les services de prise en charge	Nombre de personnels des entreprises sensibilisés ; 100 % d'hommes et de femmes sensibilisés 100 % des chantiers qui ont mis en place des mesures de préventions	Entreprises SVBG UGP ONG VBG	Pendant la durée des travaux	Continue	Prise en charge par les entreprises

Objectifs	Activités	Sous activités	Indicateurs	Responsable	Calendrier	Fréquence	Budget en FCFA
			spécifiques d'EAS/HS				
		Former les ouvriers et personnels des entreprises sur le EAS/HS	Nombre de personnels des entreprises formés ; 100 % d'hommes et de femmes formés	Entreprises SVBG UGP ONG VBG	Pendant la durée des travaux	Continue	Prise en charge par les entreprises
		Élaboration et signature de code de conduite par les consultants, les fonctionnaires déployés, tous les ouvriers et personnels des entreprises	-% de travailleurs (consultants, fonctionnaires) ont signé le Code de conduite ; -100 % des ouvriers et personnels des entreprises signant le code de conduite	UGP Entreprises	Dès la première semaine des travaux jusqu'à la fin	Continue	0
		Se doter d'équipements séparés, sûrs et facilement accessibles pour les femmes et les hommes qui	Disponibilité de toilettes séparées hommes femmes fermées de l'intérieur à clé dans tous les	Entreprises	Dès la première semaine des travaux jusqu'à la fin	Continue	Prise en charge par les entreprises

Objectifs	Activités	Sous activités	Indicateurs	Responsable	Calendrier	Fréquence	Budget en FCFA
		travaillent sur le chantier	chantiers du projet et au niveau des bases vie				
		Installer de manière visible des panneaux interdisant les EAS/HS autour des chantiers du programme	Disponibilité de panneaux interdisant les EAS/HS autour des chantiers du programme	Entreprises	Dès la première semaine des travaux jusqu'à la fin	Continue	Prise en charge par les entreprises
		S'assurer que les espaces publics autour du chantier du projet sont bien éclairés.	100 % des espaces publics autour des chantiers éclairés	Entreprises	Dès la première semaine des travaux jusqu'à la fin	Continue	Prise en charge par les entreprises
Suivi-Evaluation	Suivi des activités VBG	Superviser les activités EAS/HS	Nombre de supervisions réalisées	Spécialiste VBG	An 1	Trimestrielle	4 000 000
Budget Total						359 400 000	

Le présent budget est arrêté à la somme de : Trois cent cinquante-neuf x millions quatre cent mille francs CFA (359 400 000) de francs CFA

VII. Consultations communautaires

Les consultations approfondies des parties prenantes notamment les femmes et les filles dans des espaces sûrs, offrent la possibilité à ces dernières de donner leur avis sur les risques, les effets et les mesures d'atténuation du projet/programme et de permettre au programme de les prendre en compte et d'y répondre.

Dans le cadre du présent plan d'action de prévention et réponse aux VBG/EAS/HS, il est question d'informer les parties prenantes sur l'importance de ce plan, de permettre aux parties prenantes de s'exprimer, d'émettre leur avis, d'identifier et de recueillir les préoccupations (besoins, attentes, craintes etc.) vis à vis du programme, de prendre en compte leurs recommandations et suggestions.

Ainsi, des consultations sous formes de focus group avec les femmes et filles ont été organisées du 28/10 au 07/11/2024 dans les 45 localités traversées par le programme. Les débats ont été organisés de façon à présenter d'abord les impacts positifs socio-économiques que le programme peut générer, avant de traiter les points sensibles sur les impacts négatifs et chuter sur les avis et les attentes qui ne sont autre que les suggestions.

Les préoccupations des parties prenantes sur les EAS/HS et les propositions de mesures d'atténuation ont été relevées dans le tableau ci-après.

Tableau 1 : Préoccupations des parties prenantes sur les EAS/HS et propositions de mesures d'atténuation

N°	Problème de violence/ discrimination identifiée	Mesures d'atténuation proposées
1	Les femmes sont victimes de discriminations pour des raisons socioculturelles (manque de considération pour la femme)	<ul style="list-style-type: none"> - Appliquer le principe de l'égalité homme-femme. Vulgariser ce plan d'action EAS/HS ;
2	Les femmes sont sous informées sur les activités du programme	<ul style="list-style-type: none"> - Intensifier les campagnes de sensibilisation envers les femmes ; - Utiliser les radios locales pour la sensibilisation et renforcer leurs capacités.
3	Faible utilisation de la main d'œuvre féminine	<ul style="list-style-type: none"> - Encourager le recrutement des femmes.
4	Abus/Harcèlement sexuel	<ul style="list-style-type: none"> - Elaborer, faire signer un code de conduite et mettre en place des campagnes de sensibilisation.
5	Viol	<ul style="list-style-type: none"> - Inciter les femmes à dénoncer les auteurs des viols ; - Poursuivre et sanctionner les auteurs/prendre en charge les survivantes. Tout en prenant des mesures assurant leur protection.
6	Grossesses indésirées/augmentation du nombre de filles-mères	<ul style="list-style-type: none"> - Informer les filles sur les méthodes contraceptives ; - Organiser des séances de sensibilisation sur la sexualité , aux responsables de la communauté et aux travailleurs pour éviter les grossesses non désirées et à la lutte contre les IST et VIH/SIDA.
7	Les femmes sont victimes des agressions verbales, physiques et psychologiques.	<ul style="list-style-type: none"> - Sensibiliser les agents de santé, les travailleurs du programme, d'une part et les populations d'autre part ; - Mettre en place des mécanismes de prise en charge holistique des survivantes.
8	Les femmes sont exposées aux risques de Contamination aux IST et au VIH/SIDA.	<ul style="list-style-type: none"> - Assurer la prise en charge médicale des survivantes.
9	Exploitation des enfants comme travailleurs	<ul style="list-style-type: none"> - Sensibiliser les employeurs sur le droit du travail (âge légal du travail des enfants).

Tableau 2 : Avis et attentes formulées par d'autres participants

Avis	Attentes
Impacts socio-économiques positifs du programme	
Les parties prenantes participant à la consultation publique seront impliqués du début jusqu'à la fin du programme	Créer un comité de suivi du programme, constitué des parties prenantes présentes à la consultation publique, pour le bon suivi du projet/programme et le règlement des problèmes y affèrent.
La sensibilisation sera large pour informer les filles et les jeunes filles mères et la société civile, avant le lancement des travaux et courant le programme	Créer une cellule de communication efficace, dans le comité de suivi regroupant les parties prenantes, pour la sensibilisation sur le programme.
Présence de la route facilitant les activités d'AGR	Meilleur développement de la situation économique locale.
Jeunes filles mères peuvent être autonomes grâce à la création des emplois et des activités génératrices de revenus dans le cadre du programme	Accompagner les jeunes filles-mères dans l'exercice de leurs emplois ou activités dans le cadre du programme. Une cellule peut être créée pour le suivi de ces jeunes filles mères.
Les travailleurs du programme seront bien traités sans discrimination, ni VBG/EAS/HS.	Une cellule doit être créée dans le comité de suivi pour assister les travailleurs du programme afin de les protéger contre toutes discriminations, VBG/EAS/HS.
Impacts négatifs du Programme	
Les discriminations dans le recrutement des travailleurs du programme.	Les travailleurs du programme sont issus dudit cercle/région et la place de la femme doit être privilégiée.
Les bénéficiaires du programme ne sont pas souvent des personnes sélectionnées selon critères préétablis.	Un comité de suivi, constitué des parties prenantes, doit accompagner les responsables du Programme, pour faire respecter les critères de sélection des bénéficiaires au niveau local et ce en tenant compte des critères de sélection requis.

Tableau 3 : Craintes et recommandations

Craintes des parties prenantes au démarrage du programme	Recommandations des parties prenantes.
<ul style="list-style-type: none"> ❖ Le manque de sensibilisation des parties prenantes et des bénéficiaires ; ❖ Le manque d'implication des parties prenantes dans le suivi ; ❖ Les textes et les lois régissant les VBG en République du Mali sont connus, mais ne sont pas appliqués ; ❖ L'absence des mécanismes d'écoute et de gestion des plaintes contre les discriminations, les VBG/EAS/HS ne sont pas souvent mis en place dans ce genre de programme. Lorsqu'ils sont mis en place on constate une lourdeur dans la réception et le traitement des plaintes ; ❖ Les bourreaux, responsables des discriminations physiques, des VBG/EAS/HS ne sont pas punis selon la loi. 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Impliquer les parties prenantes dès le début du projet/programme. Ces dernières vont créer un comité de suivi, qui sera comme un garde-fou, dans la gestion du programme ; ❖ Le comité de suivi aura pour but de faire respecter les textes liés au genre, dans la sensibilisation des travailleurs et des bénéficiaires du programme ; ❖ Le comité de suivi va traiter les problèmes de discrimination dans le recrutement des travailleurs du programme, de la sélection des bénéficiaires du programme et du traitement des problèmes liés au VBG/EAS/ HS ; ❖ Des cellules d'écoute seront créées dans le comité de suivi, pour rendre plus efficace le processus de réception et de traitement des plaintes au cas par cas, afin d'activer les sanctions des bourreaux auprès des tribunaux.

ANNEXE

Annexe 1 : Définition des terminologies

Annexe 2 : Liste de présence des consultations avec les femmes et les jeunes filles

Annexe 3 : Images des consultations

Annexe 1 : Définition des terminologies

- **Violences Basées sur le Genre (VBG) :** Tout acte nuisible et préjudiciable perpétré contre le gré de quelqu'un, et qui est basé sur des différences socialement attribuées aux hommes et aux femmes. Elles comprennent des actes infligeant des souffrances physiques, sexuelles ou mentales, ou des menaces de tels actes ; la coercition ; et d'autres actes de privation de liberté. Ces actes peuvent avoir lieu en public ou en privé. Le terme VBG est utilisé pour souligner l'inégalité systémique entre les hommes et les femmes (qui existe dans toutes les sociétés du monde) et qui caractérise la plupart des formes de violences perpétrées contre les femmes et les filles ;
- **Viol :** Pénétration non consensuelle (si légère soit-elle) du vagin, de l'anus ou de la bouche avec un pénis, autre partie du corps ou un objet ;
- **Violence sexuelle :** Toute forme de contact sexuel non consensuel qui ne se traduit pas par la pénétration. Par exemple, la tentative de viol, ainsi que les baisers non voulus, les caresses, ou l'attouchement des organes génitaux et des fesses ;
- **Exploitation sexuelle :** Tout abus réel ou tenté d'une position de vulnérabilité, de pouvoir différentiel ou de confiance à des fins sexuelles, y compris le fait de profiter d'une situation financière, sociale ou politique pour exercer une exploitation sexuelle.
- **Abus sexuels :** Intrusion physique réelle ou menacée de nature sexuelle, que ce soit par la force ou dans des conditions inégales ou coercitives.
- **Harcèlement sexuel :** Avances sexuelles, demandes de faveurs sexuelles et tout autre comportement verbal ou physique de nature sexuelle. Le harcèlement sexuel n'est pas toujours explicite ou évident, il peut inclure des actes implicites et subtils, mais il implique toujours une dynamique de pouvoir et de genre dans laquelle une personne au pouvoir utilise sa position pour harceler une autre en fonction de son genre. Un comportement sexuel est indésirable lorsque la personne qui y est soumise le juge indésirable (par ex., regarder quelqu'un de haut en bas, embrasser ou envoyer des baisers ; faire des allusions sexuelles en faisant des bruits ; frôler quelqu'un ; siffler et faire des appels, donner des cadeaux personnels) ;
- **Faveurs sexuelles :** Une forme de harcèlement sexuel consistant notamment à faire des promesses de traitement favorable (par ex., une promotion) ou des menaces de traitement défavorable (par ex., perte de l'emploi) en fonction d'actes sexuels, ou d'autres formes de comportement humiliant, dégradant ou qui relève de l'exploitation ;
- **Agression physique :** Tout acte préjudiciable de nature physique. Exemples : frapper, gifler, étrangler, blesser, bousculer, brûler, tirer sur une personne ou utiliser une arme, attaquer à l'acide ou tout autre acte qui cause de la douleur, une gêne physique ou des blessures ;
- **Mariage forcé :** Le mariage d'un individu contre sa volonté.
- **Mariage précoce :** Le mariage d'un individu avant 18 ans
- **Violence Contre les Enfants :** Un préjudice physique, sexuel, émotionnel et/ou psychologique, négligence ou traitement négligeant d'enfants mineurs (c'est-à-dire de moins de 18 ans), y compris le fait qu'un enfant soit exposé à un tel préjudice envers une tierce personne, qui entraîne un préjudice réel ou potentiel pour sa santé, sa survie, son développement ou sa dignité, dans le contexte d'une relation de responsabilité, de confiance

ou de pouvoir. Cela comprend l'utilisation des enfants à des fins lucratives, de travail, de gratification sexuelle ou de tout autre avantage personnel ou financier. Cela inclut également d'autres activités comme l'utilisation d'ordinateurs, de téléphones portables, d'appareils vidéo, d'appareils photo numériques ou de tout autre moyen pour exploiter ou harceler les enfants ou pour accéder à de la pornographie infantile ;

- **Sollicitation malintentionnée des enfants** : Ce sont des comportements qui permettent à un agresseur de gagner la confiance d'un enfant à but sexuel. C'est ainsi qu'un délinquant peut établir une relation de confiance avec l'enfant, puis chercher à sexualiser cette relation (par exemple, en encourageant des sentiments romantiques ou en exposant l'enfant à des concepts sexuels à travers la pornographie) ;
- **Sollicitation malintentionnée des enfants sur Internet** : C'est l'envoi de messages électroniques à contenu indécent à un destinataire que l'expéditeur sait être mineur, avec l'intention d'inciter le destinataire à se livrer ou à se soumettre à une activité sexuelle, mais pas nécessairement avec l'expéditeur¹ ;
- **Mesures de responsabilité et confidentialité** : Les mesures instituées pour assurer la confidentialité des survivant(e)s et pour tenir les contractuels, les consultants et le client, responsables de la mise en place d'un système équitable de traitement des cas d'EAS et HS ;
- **Enfant** : Terme utilisé de façon interchangeable avec le terme « mineur » qui désigne une personne âgée de moins de 18 ans. Ceci est conforme à l'article 1^{er} de la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant ;
- **Consentement** : C'est le choix éclairé qui sous-tend l'intention, l'acceptation ou l'accord libre et volontaire d'une personne. Il ne peut y avoir aucun consentement lorsqu'une telle acceptation ou un tel accord est obtenu par la menace, la force ou d'autres formes de coercition, l'enlèvement, la fraude, la tromperie ou la fausse déclaration. Conformément à la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant, la Banque mondiale considère que le consentement ne peut être donné par des enfants de moins de 18 ans, même si la législation nationale du pays où le Code de conduite est introduit considère la majorité sexuelle à un âge inférieur². La méconnaissance de l'âge de l'enfant et le consentement de celui-ci ne peuvent être invoqués comme moyen de défense ;
- **Consultant** : Toute entreprise, société, organisation ou autre institution qui a obtenu un contrat pour fournir des services de consultance dans le cadre du Projet et qui a embauché des gestionnaires et/ou des employés pour effectuer ce travail ;
- **Entrepreneur** : Toute entreprise, société, organisation ou autre institution qui a obtenu un contrat pour fournir des services de construction dans le cadre du Projet et qui a embauché des gestionnaires et/ou des employés pour effectuer ce travail. Cela inclut les sous-traitants recrutés pour exécuter des activités au nom de l'entrepreneur ;
- **Employé** : Toute personne qui offre de la main-d'œuvre à l'entrepreneur ou au consultant dans le pays, sur le site du Projet ou à l'extérieur, en vertu d'un contrat ou d'un accord de

¹Par exemple, la loi sur le Code pénal du Vanuatu de 1995, Division 474 (infractions liées aux télécommunications, subdivision C)

²Par exemple, aux termes de l'Article 97 de la loi de codification du droit pénal pour l'âge légal du consentement à Vanuatu, l'activité sexuelle avec un enfant de moins de 15 ans pour le comportement hétérosexuel et de 18 ans pour le même sexe est interdite (<http://tinyurl.com/vu-consent>). Toutefois, la Banque mondiale suit les Nations Unies pour l'âge du consentement (18 ans), ainsi cela s'applique aux projets financés par la Banque mondiale.

travail contre un salaire, exécuté de manière formelle ou informelle (y compris les stagiaires non rémunérés et les bénévoles), sans responsabilité de gestion ou de supervision d'autres employés ;

- **Gestionnaire** : Toute personne offrant de la main-d'œuvre à un entrepreneur ou à un consultant, sur le chantier ou à l'extérieur, en vertu d'un contrat de travail formel ou informel et en échange d'un salaire, avec la responsabilité de contrôle ou de direction des activités de l'équipe, de l'unité, de la division ou similaire d'un entrepreneur ou consultant et avec la responsabilité de superviser et gérer un nombre prédéfini d'employés ;
- **Auteur** : Personne qui commet ou menace de commettre un acte ou des actes de EAS ou de HS ;
- **Survivant/e(s)** : Personne(s) négativement touchée(s) par l'EAS ou le HS. Les femmes, les hommes et les enfants peuvent être des survivant(e)s d'EAS ou HS ;

Annexe 2 : Liste de présence des focus groupes avec les femmes et les jeunes filles

Focus groupe avec les femmes de Guémou

MINISTERE DES TRANSPORTS ET DES INFRASTRUCTURES *****	DIRECTION GENERALE DES ROUTES	 SUNC COORDINATION
---	-------------------------------	---


Elaboration du Cadre de Politique de Réinstallation des Populations (CPRP), du Cadre de Gestion Environnementale et Sociale (CGES), du Plan de Mobilisation des Parties Prenantes (PMPP) de l'Evaluation des Risques Sécuritaire et Plan de Gestion de Sécurité (ERS & PGS) et la Procédure de Gestion de la Main d'Œuvre (PGMO) dans le cadre du programme d'amélioration de la connectivité et de la résilience des infrastructures routières au MALI (PACRIR)

LISTE DE PRESENCE DES PERSONNES RENCONTREES

Région : Mali du Sahel Groupe rencontré : Femmes des Femmes de Guémou Date : 21/10/2014

N°	Nom et Prénom	Sexe	Structure ou organisation	Titre ou fonction ou poste	Adresse /Contacts (Tel, mail)	Signature ou empreintes
01	Axita Eissé	F	CGES	Présidente	76852386	
02	M'Bambi Diana	"	Village	Ménagère		
02	Touko Traoré	"	Guémou	Infirmier		
03	Touin Dansira	"	"	Gardienn robinet		
04	Araba Traoré	"	"	Maraiçage		
05	Hatouma Diarra	"	"	Vendeuse	90622127	
06	Nienkoro Coulibaly	"	Village	Maraiçage		
07	Diita Diana	"	"	Ménagère		
08	Chéa Coulibaly	"	"	"		
09	Anna Coulibaly	"	"	"		
10	Djemène Coulibaly	"	"	"		
11	N'gnelé Coulibaly	"	"	"		
12	Bouta Dansira	"	"	"		
13	Lala Sidibe	"	"	"		







Focus groupe avec les femmes de Wataga

MINISTERE DES TRANSPORTS ET DES INFRASTRUCTURES *****	DIRECTION GENERALE DES ROUTES	 SUNC COORDINATION
---	-------------------------------	---


Elaboration du Cadre de Politique de Réinstallation des Populations (CPRP), du Cadre de Gestion Environnementale et Sociale (CGES), du Plan de Mobilisation des Parties Prenantes (PMPP) de l'Evaluation des Risques Sécuritaire et Plan de Gestion de Sécurité (ERS & PGS) et la Procédure de Gestion de la Main d'Œuvre (PGMO) dans le cadre du programme d'amélioration de la connectivité et de la résilience des infrastructures routières au MALI (PACRIR)

LISTE DE PRÉSENCE DES PERSONNES RENCONTREES

Région : Niger du Sahel Groupe rencontré : Focus femmes de Wataga Date : 01/11/2024

N°	Nom et Prénom	Sexe	Structure ou organisation	Titre ou fonction ou poste	Adresse /Contacts (Tel, mail)	Signature ou emprunts
01	Aichata Ketta	F	Wataga	Menagère	74-30-43-19	
02	Meta Cisse	F	Wataga	Menagère	89-66-34-90	
03	Hawa Kofana	F	Wataga	Menagère	—	
04	Assan Coulibaly	F	Wataga	Menagère	79-35-11-42	
05	Dede Baradye	F	Wataga	Menagère	—	
06	Kadiou Diallo	F	—	Enqueteur	72-78-30-95	

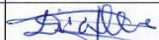
✚ Focus groupe avec les femmes de Diangouté camara

MINISTÈRE DES TRANSPORTS ET DES INFRASTRUCTURES *****	DIRECTION GENERALE DES ROUTES	
---	-------------------------------	---


Elaboration du Cadre de Politique de Réinstallation des Populations (CPRP), du Cadre de Gestion Environnementale et Sociale (CGES), du Plan de Mobilisation des Parties Prenantes (PMPP) de l'Évaluation des Risques Sécuritaire et Plan de Gestion de Sécurité (ERS & PGS) et la Procédure de Gestion de la Main d'Œuvre (PGMO) dans le cadre du programme d'amélioration de la connectivité et de la résilience des infrastructures routières au MALI (PACRIR)

LISTE DE PRESENCE DES PERSONNES RENCONTREES

Région : Niara Groupe rencontré : F.C.A.S. Femmes Diangouté Camara Date : 21.11.2024

N°	Nom et Prénom	Sexe	Structure ou organisation	Titre ou fonction ou poste	Adresse /Contacts (Tel, mail)	Signature ou empruntes
01	Mina Camara	F	Diangouté Camara	Kofo	76 61 18 01	
02	Yakaré Camara	R	Diangouté Camara	Kofo	71 5172 92	•
03	Habouma Doukara	F		Handicapée	—	
04	Comba Dansine	F			83-77-66-46	
05	Mamou Camara	R			77-89-79-80	
06	Djouma Coulibaly				—	
07	Aché Cissé	F			77-62-87-28	
08	Henda Diarra	F		Handicapée	—	
09	Bassan Cissako	R			70-55-94-74	
10	Oulemata Camara	R			77-8825-07	
11	Kachitor Diallo	R	—	Banquetier	79-78-30-95	

Focus groupe avec les femmes de Kolokani

MINISTRE DES TRANSPORTS ET DES INFRASTRUCTURES *****	DIRECTION GENERALE DES ROUTES	
--	-------------------------------	---

Elaboration du Cadre de Politique de Réinstallation des Populations (CPRP), du Cadre de Gestion Environnementale et Sociale (CGES), du Plan de Mobilisation des Parties Prenantes (PMPP) de l'Evaluation des Risques Sécuritaire et Plan de Gestion de Sécurité (ERS & PGS) et la Procédure de Gestion de la Main d'Œuvre (PGMO) dans le cadre du programme d'amélioration de la connectivité et de la résilience des infrastructures routières au MALI (PACIR)

LISTE DE PRESENCE DES PERSONNES RENCONTREES

Région : *Koulikoro*


Groupe rencontré : *Focus groupe avec les femmes*

Kolokani

Date : *29-10-2024*

N°	Nom et Prénom	Sexe	Structure ou organisation	Titre ou fonction ou poste	Adresse /Contacts (Tel, mail)	Signature ou emprunts
01	Fataumata Sogodogo	F	CAFO	Présidente	79041570	<i>[Signature]</i>
02	Oumou Traoré	F	CAFO	Membre	79240227	<i>[Signature]</i>
03	Kamila Coulibaly	F	CAFO	Secrétaire	75435435	<i>[Signature]</i>
04	Goula Diarra	F	CAFO	membre	45213588	<i>[Signature]</i>
05	Robiatou Traoré	F	CAFO	Membre	25211591	<i>[Signature]</i>
06	Mariam Coulibaly	F	CAFO	organisatrice	70581939	<i>[Signature]</i>
07	Ibrahim Daumbe	M	Enquêteur	-	71362779	<i>[Signature]</i>
08	Mariam sogodogo	F	Enquêteur	-	94070306	<i>[Signature]</i>
09						

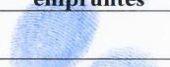





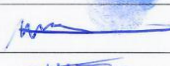

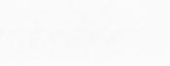

✚ Focus groupe avec les femmes de Kouloudjengué

MINISTRE DES TRANSPORTS ET DES INFRASTRUCTURES *****	DIRECTION GENERALE DES ROUTES	 SUNC COORDINATION
--	-------------------------------	---

Elaboration du Cadre de Politique de Réinstallation des Populations (CPRP), du Cadre de Gestion Environnementale et Sociale (CGES), du
 Plan de Mobilisation des Parties Prenantes (PMPP) de l'Evaluation des Risques Sécuritaire et Plan de Gestion de Sécurité (ERS & PGS) et la
 Procédure de Gestion de la Main d'Œuvre (PGMO) dans le cadre du programme d'amélioration de la connectivité et de la résilience des
 infrastructures routières au MALI (PACRIR)

LISTE DE PRESENCE DES PERSONNES RENCONTREES

Région : *Niono* Groupe rencontré : *Focus... Groupes des femmes de Kouloudjengué* Date : *04/11/2024*











N°	Nom et Prénom	Sexe	Structure ou organisation	Titre ou fonction ou poste	Adresse /Contacts (Tel, mail)	Signature ou emprunts
01	<i>Nyine Dembélé</i>	F	<i>Ménagère</i>	<i>Ménagère</i>	<i>71 03 83 07</i>	
02	<i>Sadio Traoré</i>	F	<i>Ménagère</i>	<i>Représentante des femmes</i>	<i>Kouloudjengué</i>	
03	<i>Kounadi Traoré</i>	F	<i>Ménagère</i>	<i>Ménagère</i>	<i>Kouloudjengué</i>	
04	<i>Sata Dembélé</i>	F	<i>Ménagère</i>	<i>Association femme</i>	<i>Kouloudjengué</i>	
05	<i>Oumou Coulibaly</i>	F	<i>Ménagère</i>	<i>Association femme</i>	<i>Kouloudjengué</i>	
06	<i>Nana Coulibaly</i>	F	<i>Ménagère</i>	<i>Association femme</i>	<i>Kouloudjengué</i>	
07	<i>Napassa Dembélé</i>	F	<i>Ménagère</i>	<i>Association femme</i>	<i>Kouloudjengué</i>	
08	<i>Dorani Diarra</i>	F	<i>Ménagère</i>	<i>Association femme</i>	<i>Kouloudjengué</i>	
09	<i>Doncho Traoré</i>	F	<i>Ménagère</i>	<i>Association femme</i>	<i>Kouloudjengué</i>	
10	<i>Anèné Coulibaly</i>	F	<i>Ménagère</i>	<i>Association femme</i>	<i>Kouloudjengué</i>	

Elaboration du Cadre de Politique de Réinstallation des Populations (CPRP), du Cadre de Gestion Environnementale et Sociale (CGES), du Plan de Mobilisation des Parties Prenantes (PMPP) de l'Evaluation des Risques Sécuritaire et Plan de Gestion de Sécurité (ERS & PGS) et la Procédure de Gestion de la Main d'Œuvre (PGMO) dans le cadre du programme d'amélioration de la connectivité et de la résilience des infrastructures routières au MALI (PACRIR)

LISTE DE PRESENCE DES PERSONNES RENCONTREES

Région : *Niono*

Groupe rencontré : *Plusieurs groupes de femmes de Kouloudiengue* Date : *...04/11/2024*

N°	Nom et Prénom	Sexe	Structure ou organisation	Titre ou fonction ou poste	Adresse /Contacts (Tel, mail)	Signature ou empreintes
11	Famina Diarra	F	Ménagère	Association femme	Kouloudiengue	
12	Keinou Traoré	F	Ménagère	Association femme	Kouloudiengue	
13	Hatouma Diarra	F	Ménagère	Association femme	Kouloudiengue	
14	Bintou Diarra	F	Ménagère	Association femme	70770354	
15	Hatouma Traoré	F	Ménagère	Association femme	Kouloudiengue	
16	Dougoufama Diarra	F	Ménagère	Association femme	Kouloudiengue	
17	Fili Coulibaly	F	Ménagère	Association femme	79528896	
18	Seiba Traoré	F	Ménagère	Association femme	Kouloudiengue	
19	Sanata Coulibaly	F	Ménagère	Association femme	Kouloudiengue	
20	N'yini Traoré	F	Ménagère	Association femme	Kouloudiengue	

Elaboration du Cadre de Politique de Réinstallation des Populations (CPRP), du Cadre de Gestion Environnementale et Sociale (CGES), du Plan de Mobilisation des Parties Prenantes (PMPP) de l'Évaluation des Risques Sécuritaire et Plan de Gestion de Sécurité (ERS & PGS) et la Procédure de Gestion de la Main d'Œuvre (PGMO) dans le cadre du programme d'amélioration de la connectivité et de la résilience des infrastructures routières au MALI (PACRIR)


LISTE DE PRESENCE DES PERSONNES RENCONTREES

Région : ...Niéno.....

Groupe rencontré : *foras groupes des femmes de Koulikou* Date : ...04/11/2024

N°	Nom et Prénom	Sexe	Structure ou organisation	Titre ou fonction ou poste	Adresse /Contacts (Tel, mail)	Signature ou empruntes
21	Zé Coulibaly	F	Menagère	Association femme	73397014	
22	Sallé Traoré	F	Menagère	Association femme	Koulou diengué	
23	Dah Diarra	F	Menagère	Association femme	Koulou diengué	
24	Baron Diarra	F	Menagère	Association femme	73397014	
25	Nah Diarra	F	Menagère	Association femme	75693126	
26	Nana Coulibaly	F	Menagère	Association femme	79960866	
27	Konba Traoré	F	Menagère	Association femme	78245723	
28	Daniam sojodoyo	F	Enquêteur	Enquêteur	96070506	

✚ Focus groupe avec les femmes de Sirado

MINISTRE DES TRANSPORTS ET DES INFRASTRUCTURES *****	DIRECTION GENERALE DES ROUTES	 SUNC COORDINATION
--	-------------------------------	---

Elaboration du Cadre de Politique de Réinstallation des Populations (CPRP), du Cadre de Gestion Environnementale et Sociale (CGES), du Plan de Mobilisation des Parties Prenantes (PMPP) de l'Evaluation des Risques Sécuritaire et Plan de Gestion de Sécurité (ERS & PGS) et la Procédure de Gestion de la Main d'Œuvre (PGMO) dans le cadre du programme d'amélioration de la connectivité et de la résilience des infrastructures routières au MALI (PACRIR)

LISTE DE PRESENCE DES PERSONNES RENCONTREES





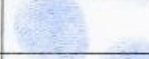





Région : ...Koulikoro..... Groupe rencontré : Focus groupe des femmes de Sirado Date : 03/11/2024

N°	Nom et Prénom	Sexe	Structure ou organisation	Titre ou fonction ou poste	Adresse /Contacts (Tel, mail)	Signature ou emprunts
01	Niangaré Diarra	F	Menagère	Représentante des femmes	78485645	
02	Setou Traoré	F	Menagère	Association femme	73033285	
03	Mamou Coulibaly	F	Menagère	Association femme	77830004	
04	Djénéba Coulibaly	F	Menagère	Association femme	79179321	
05	Doban Traoré	F	Menagère	Association femme	Siradou	
06	Farima Traoré	F	Menagère	Association femme	Siradou	
07	Robia Traoré	F	Menagère	Association femme	Siradou	
08	Sifa Traoré	F	Menagère	Association femme	Siradou	
09	Banankou Diarra	F	Menagère	Association femme	Siradou	
10	Cissé-Dianna	F	Menagère	Association femme	Siradou	

**Elaboration du Cadre de Politique de Réinstallation des Populations (CPRP), du Cadre de Gestion Environnementale et Sociale (CGES), du
Plan de Mobilisation des Parties Prenantes (PMPP) de l'Evaluation des Risques Sécuritaire et Plan de Gestion de Sécurité (ERS & PGS) et la
Procédure de Gestion de la Main d'Œuvre (PGMO) dans le cadre du programme d'amélioration de la connectivité et de la résilience des
infrastructures routières au MALI (PACRIR)**

LISTE DE PRESENCE DES PERSONNES RENCONTREES

Région : *Koulikoro*..... Groupe rencontré : *trois groupes de femmes de Sipadou* Date : *03/11/2024*

N°	Nom et Prénom	Sexe	Structure ou organisation	Titre ou fonction ou poste	Adresse /Contacts (Tel, mail)	Signature ou empruntes
11	<i>Wané Traoré</i>	F	<i>Renagère</i>	<i>Association femme</i>	<i>71685486</i>	
12	<i>Binta Diarra</i>	F	<i>Renagère</i>	<i>Association femme</i>	<i>Sipadou</i>	
13	<i>Fatenmata Tima</i>	F	<i>Renagère</i>	<i>Association femme</i>	<i>Sipadou</i>	
14	<i>Wamidjon Traoré</i>	F	<i>Renagère</i>	<i>Association femme</i>	<i>Sipadou</i>	
15	<i>Kamissa Kané</i>	F	<i>Renagère</i>	<i>Association femme</i>	<i>70937199</i>	
16	<i>Sokona Coulibaly</i>	F	<i>Renagère</i>	<i>Association femme</i>	<i>Sipadou</i>	
17	<i>Kani Diarra</i>	F	<i>Renagère</i>	<i>Association femme</i>	<i>77418451</i>	
18	<i>Kadjo Coulibaly</i>	F	<i>Renagère</i>	<i>Association femme</i>	<i>82665684</i>	
19	<i>Sali Diarra</i>	F	<i>Renagère</i>	<i>Association femme</i>	<i>Sipadou</i>	
20	<i>Salimata Coulibaly</i>	F	<i>Renagère</i>	<i>Association femme</i>	<i>67777856</i>	


Elaboration du Cadre de Politique de Réinstallation des Populations (CPRP), du Cadre de Gestion Environnementale et Sociale (CGES), du Plan de Mobilisation des Parties Prenantes (PMPP) de l'Évaluation des Risques Sécuritaire et Plan de Gestion de Sécurité (ERS & PGS) et la Procédure de Gestion de la Main d'Œuvre (PGMO) dans le cadre du programme d'amélioration de la connectivité et de la résilience des infrastructures routières au MALI (PACRIR)

LISTE DE PRESENCE DES PERSONNES RENCONTREES

Région : ...*Koulikoro*..... Groupe rencontré : *F. c. des groupes des femmes de Sirodougou* Date : *03/11/2024*

N°	Nom et Prénom	Sexe	Structure ou organisation	Titre ou fonction ou poste	Adresse /Contacts (Tel, mail)	Signature ou emprunts
21	<i>Djénéba Coulibaly</i>	<i>F</i>	<i>Menagère</i>	<i>Association femme</i>	<i>Sirodougou</i>	
22	<i>Fadyè Coulibaly</i>	<i>F</i>	<i>Menagère</i>	<i>Association femme</i>	<i>Sirodougou</i>	
23	<i>Fatoumata Coulibaly</i>	<i>F</i>	<i>Menagère</i>	<i>Association femme</i>	<i>Sirodougou</i>	
24	<i>Hotoumata Traoré</i>	<i>F</i>	<i>Menagère</i>	<i>Association femme</i>	<i>93479674</i>	
25	<i>Fatoumata Traoré</i>	<i>F</i>	<i>Menagère</i>	<i>Association femme</i>	<i>77098616</i>	








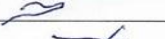

Focus groupe avec les femmes de Gomutra

MINISTERE DES TRANSPORTS ET DES INFRASTRUCTURES *****	DIRECTION GENERALE DES ROUTES	 SUNC COORDINATION
---	-------------------------------	---

Elaboration du Cadre de Politique de Réinstallation des Populations (CPRP), du Cadre de Gestion Environnementale et Sociale (CGES), du Plan de Mobilisation des Parties Prenantes (PMPP) de l'Evaluation des Risques Sécuritaire et Plan de Gestion de Sécurité (ERS & PGS) et la Procédure de Gestion de la Main d'Œuvre (PGMO) dans le cadre du programme d'amélioration de la connectivité et de la résilience des infrastructures routières au MALI (PACRIR)

LISTE DE PRESENCE DES PERSONNES RENCONTREES

Région : Niono Groupe rencontré : Consécutif Publique de Gomutra Date : 06/11/2024

Nom et Prénom	Sexe	Structure ou organisation	Titre ou fonction ou poste	Adresse /Contacts (Tel, mail)	Signature ou empruntes
Kamissa Traoré	F	Ménagère	Association femme	70754127	
Yah Traoré	F	Ménagère	Association femme	gomutra	
Oumou Traoré	F	Ménagère	Association femme	70974883	//
Sadio Traoré	F	Ménagère	Association femme	gomutra.dougou	
Temba Toudibaly	F	Ménagère	Association femme	gomutra	
Fatoumata Toudibaly	F	Ménagère	Association	gomutra	
Dicko Coulibaly	F	Ménagère	Association	gomutra	
Aicha Coulibaly	F	Ménagère	Association	gomutra	
Oumou Coulibaly	F	Ménagère	Association	gomutra	
Doncho Kunté	F	Ménagère	Association	gomutra	

Elaboration du Cadre de Politique de Réinstallation des Populations (CPRP), du Cadre de Gestion Environnementale et Sociale (CGES), du Plan de Mobilisation des Parties Prenantes (PMPP) de l'Évaluation des Risques Sécuritaire et Plan de Gestion de Sécurité (ERS & PGS) et la Procédure de Gestion de la Main d'Œuvre (PGMO) dans le cadre du programme d'amélioration de la connectivité et de la résilience des infrastructures routières au MALI (PACRIR)

LISTE DE PRESENCE DES PERSONNES RENCONTREES

Région : ... Niono Groupe rencontré : Consultation Publique de Commune Date : 04/11/2024

Nom et Prénom	Sexe	Structure ou organisation	Titre ou fonction ou poste	Adresse /Contacts (Tel, mail)	Signature ou emprunts
Wassa Mahassa	F	Ménagère	Association femme	8194 7079	X
Fadiè Coulibaly	F	Ménagère	Association femme	7716 4480	
Plady Coulibaly	F	Ménagère	Association femme	gomitra2@gmail.com	
Wane' Honoré	F	Ménagère	Association femme	74244803	
Tata Traoré	F	Ménagère	Association femme	gomitra	
Aminata Coulibaly	F	Ménagère	Association	90813680	
Kafouni Diallo	F	Ménagère	Association	gomitra	
Alisa Traoré	F	Ménagère	Association	gomitra	
Fateumata Traoré	F	Ménagère	Association	gomitra	
Dara Traoré	F	Ménagère	Association	91191089	


Elaboration du Cadre de Politique de Réinstallation des Populations (CPRP), du Cadre de Gestion Environnementale et Sociale (CGES), du Plan de Mobilisation des Parties Prenantes (PMPP) de l'Évaluation des Risques Sécuritaire et Plan de Gestion de Sécurité (ERS & PGS) et la Procédure de Gestion de la Main d'Œuvre (PGMO) dans le cadre du programme d'amélioration de la connectivité et de la résilience des infrastructures routières au MALI (PACRIR)

LISTE DE PRESENCE DES PERSONNES RENCONTREES

Région : *Miako* Groupe rencontré : *consultation des Publiques de Gornitra* Date : *06/11/2024*

Nom et Prénom	Sexe	Structure ou organisation	Titre ou fonction ou poste	Adresse /Contacts (Tel, mail)	Signature ou empreintes
<i>Téninoua Traoré</i>	<i>F</i>	<i>Ménagère</i>	<i>Association femme</i>	<i>95477006</i>	<i>w</i>
<i>Diawé Makassa</i>	<i>F</i>	<i>Ménagère</i>	<i>Association femme</i>	<i>72599299</i>	<i>F</i>
<i>Boudjen Traoré</i>	<i>F</i>	<i>Ménagère</i>	<i>Association femme</i>	<i>78885800</i>	<i>uuu</i>
<i>Oumou Diarra</i>	<i>F</i>	<i>Ménagère</i>	<i>Association</i>	<i>gemitra</i>	<i>uuu</i>
<i>Nassoum Traoré</i>	<i>F</i>	<i>Ménagère</i>	<i>Association</i>	<i>82629667</i>	<i>L</i>
<i>Kosina Diakité</i>	<i>F</i>	<i>Ménagère</i>	<i>Association</i>	<i>gemitra</i>	<i>#</i>
<i>Kani Coulibaly</i>	<i>F</i>	<i>Ménagère</i>	<i>Association</i>	<i>82333760</i>	<i>=</i>
<i>Alima Coulibaly</i>	<i>F</i>	<i>Ménagère</i>	<i>Association</i>	<i>70960784</i>	<i> </i>
<i>Alexa Traoré</i>	<i>F</i>	<i>Ménagère</i>	<i>Association</i>	<i>92537472</i>	<i>X</i>
<i>Assan Traoré</i>	<i>F</i>	<i>Ménagère</i>	<i>Association</i>	<i>72884186</i>	<i>/</i>



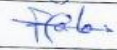

Focus groupe avec les femmes de Diara

MINISTRE DES TRANSPORTS ET DES INFRASTRUCTURES <small>*****</small>	DIRECTION GENERALE DES ROUTES	 SUNC <small>COORDINATION</small>
---	-------------------------------	--

Elaboration du Cadre de Politique de Réinstallation des Populations (CPRP), du Cadre de Gestion Environnementale et Sociale (CGES), du Plan de Mobilisation des Parties Prenantes (PMPP) de l'Evaluation des Risques Sécuritaire et Plan de Gestion de Sécurité (ERS & PGS) et la Procédure de Gestion de la Main d'Œuvre (PGMO) dans le cadre du programme d'amélioration de la connectivité et de la résilience des infrastructures routières au MALI (PACRIR)

LISTE DE PRESENCE DES PERSONNES RENCONTREES

Région : Kayes Groupe rencontré : Focus groupe Femmes Diara Date : 30/10/2024

N°	Nom et Prénom	Sexe	Structure ou organisation	Titre ou fonction ou poste	Adresse /Contacts (Tel, mail)	Signature ou emprunts
01	Mallé Kadidia	F	Commerçante	Commerçante	75157391	
2	Hana Penda	F	Commerçante	Commerçante	79490176	
3	Toussaint Patoumata	F	Commerçante	Commerçante	76274104	
4	Toussaint Astou	F	Commerçante	Commerçante	83442471	

Annexe 3 : Images des consultations



Focus avec les femmes de Guémou



Focus avec les femmes de Nafadji



Focus avec les femmes de Diangounté camara



Focus avec les femmes de Kolokani



Focus avec les femmes de Gomitra



Focus avec les femmes de Sirado



Focus avec les femmes de Kouloudjengué



Focus avec les femmes de Wataga